

Paris, le 26 décembre 2017

Objet : Modification premier exercice comptable du FCPI IDINVEST PATRIMOINE N°7

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez souscrit en 2017 des parts du **FCPI Idinvest Patrimoine n°7** géré par Idinvest Partners.

Nous vous informons que, par décision du Directoire en date du 13 novembre 2017, la date de clôture du premier exercice comptable du fonds mentionnée à l'article 14 du règlement a été portée du 31 décembre 2017 au 30 juin 2018. Cette décision a été prise en vertu de l'article 30 du Règlement du fonds.

Cette décision n'entraîne aucune modification des modalités de mise à disposition des rapports d'activité du FCPI qui restent identiques à celles prévues lors de votre souscription.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.



Christophe BAVIERE
Président du Directoire



Benoist GROSSMANN
Membre du Directoire